

Une adaptation enrichissante

Certes, certains aménagements des pratiques peuvent être prévus au salon afin de faciliter le quotidien de la personne handicapée. Pour autant, ils sont bien souvent mineurs. « Nos élèves sourds et malentendants lisent sur les lèvres, communiquent à l'oral ou s'expriment dans la langue des signes. Malgré tout, nous conseillons plutôt d'adopter des codes visuels simples au sein de l'équipe. Ainsi, un coiffeur entendant peut faire un signe discret au collègue malentendant lorsque le client de ce dernier lui confirme oralement que la température de l'eau est correcte durant le shampoing », précise Marine Clarens. Jean-Christophe Robelot est allé, lui, jusqu'à apprendre avec son équipe les gestes de base de la langue des signes afin de communiquer avec une salariée sourde. « Une démarche enrichissante », selon le responsable. Aurélie Laureau

« Elle était très motivée et travaillait sans rechigner ni se plaindre. »

veillait à ce que Violette, la stagiaire, ne porte pas trop de produits lors du réassort en salon. « Certains collègues lui ont appris aussi à tenir le séchoir avec son bras gauche valide. Ce sont des réflexes de bienveillance qui nous élèvent et ne compliquent aucunement notre vie en salon », estime la coiffeuse. Juliette Fichaux, pour sa part, a appris à se repérer dans son espace de coiffure en comptant ses pas. Une synthèse vocale lui lit également les packagings des produits ou les messages textes des clients reçus sur le téléphone portable. Côté prestations, elle travaille au toucher. Elle applique les colorations et réalise les coupes qu'elle a connues avant son accident. « Avec les coupes très actuelles, c'est plus compliqué car je ne les ai pas en mémoire. Pour le reste, je n'ai pas de limite. Mes collègues m'aident en réalisant simplement les finitions, c'est-à-dire les tours d'oreilles et les nuques. »

TÉMOIGNAGES D'ÉLÈVES de CAP Coiffure 1^{re} année, Institut national des jeunes sourds de Paris (INJS)



Arbnor Voca, 19 ans : « Il y a deux ans, j'ai commencé à m'occuper des cheveux de ma petite sœur et à réaliser les colorations de ma mère ! Aujourd'hui, mon objectif est de devenir coloriste. J'aimerais travailler au sein d'une équipe, pourquoi pas dans un salon, ou dans l'innovation liée aux colorations ! En parallèle, je rêve de travailler à l'étranger, notamment aux États-Unis, en Angleterre ou dans d'autres pays d'Europe. »



Kelly Gheorghe, 16 ans : « À l'âge de 10 ans, je gérais les colorations de ma maman. Et à 14 ans, j'avais déjà testé un très grand nombre de couleurs sur mes cheveux ! Plus tard, j'aimerais créer mon propre salon de coiffure à Paris ou peut-être à Lyon, d'où je suis originaire. Je voudrais prouver qu'une personne sourde peut ouvrir un salon de coiffure par ses propres moyens ! J'embaucherais des coiffeuses sourdes mais aussi des personnes entendant qui pourraient communiquer dans la langue des signes et oralement au téléphone avec la clientèle. »

DEUX QUESTIONS À DAVID HERZ, cofondateur de Tell me the truffe, agence de communication spécialisée dans le handicap et la diversité

Quel constat pouvons-nous faire, aujourd'hui, du handicap dans le milieu professionnel ?

Depuis la loi Handicap du 11 février 2005, l'accessibilité des personnes handicapées à l'emploi, à l'école, aux lieux publics, aux logements et aux transports est devenue un droit. Les entreprises d'au moins 20 salariés ont également l'obligation d'employer 6% de personnes handicapées dans leur effectif. Cependant, certaines idées reçues perdurent. Ainsi, dans l'imaginaire, le handicap renvoie souvent à des formes lourdes et à l'impossibilité de travailler. C'est totalement faux ! Quatre-vingts à 85% des handicaps sont invisibles et n'empêchent pas l'accès à l'emploi.



Comment définir le terme de « travailleur handicapé » ?

Toute personne rencontrant une difficulté à trouver un emploi en raison d'une ou de plusieurs fonctions sensorielles, cognitives, motrices ou psychiques peut être reconnue comme travailleuse handicapée. Pour information, un salarié allergique aux produits de coiffure relève de ce statut et peut faire reconnaître son handicap auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) rattachée à son département de résidence.

Sensibilisation

Autant d'expériences qui prouvent que le handicap n'est pas un frein à l'embauche mais une source d'enrichissement et de partage avec l'équipe. « N'ayons pas peur de la différence. D'autant plus que le handicap peut nous frapper un jour ! », rappelle Aurélie Laureau.

« Sensibiliser le grand public au thème du handicap et dédramatiser. »

« Il est important, également, de sensibiliser le grand public au thème du handicap et de dédramatiser. La voix d'une personne sourde peut, par exemple, sembler "bizarre" à une personne entendant. Expliquons-lui que cela vient du fait que la personne n'a jamais entendu sa propre voix et qu'elle a simplement du mal à la moduler », conclut Marine Clamens. ■

SARAH ELLERO

Pour aller plus loin :

www.agefiph.fr
www.injs-paris.fr
www.tellmethetruffe.com